

## Médecin du travail – Temps plein ou temps partiel

### **Le centre hospitalier de Crest recherche son nouveau médecin du travail. Recrutement dans le cadre d'une vacance de poste sous statut d'agent contractuel à durée indéterminée ou de praticien hospitalier**

Au cœur d'un axe de communication très facilement desservi par la route et le TGV, le candidat disposera d'un environnement de travail attractif au cœur de la vallée de la Drôme, aux pieds des contreforts du Vercors.

L'offre proposée laisse la possibilité d'une latitude sur la quotité de temps de travail. Selon le choix de la quotité de temps de travail, l'activité du médecin du travail pourra être partagée entre les établissements de Crest, de Die ou de Valence dans le cadre du partenariat existant entre les services de santé au travail de ces centres hospitaliers appartenant à une même direction commune

#### **PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

Le centre hospitalier de Crest est composé de 3 pôles d'activités :

- Pôle des activités de soins et d'hospitalisation à domicile : un service d'Hospitalisation à domicile (HAD) située à Valence avec 2 antennes (1 à Privas et 1 au Cheylard) et une activité de réadaptation sur la zone de Romans-Saint-Vallier, sur le territoire qui s'étend du Diois à l'Ardèche Centrale en passant par Crest et au nord du département sur la Drôme des Collines jusqu'aux portes du Royans, Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) situé sur le site de Mazorel accueil 59 patients.

- Pôle de court séjour (site de Mazorel) : médecine polyvalente et gériatrique (28 lits), médecine ambulatoire (orientation oncologique), chirurgie ambulatoire (11 lits), unité de soins palliatifs (9 lits + 1 équipe mobile de soins palliatifs), urgences 24/24, 1 PASS, centre périnatal de proximité et de pédiatrie, centre de santé sexuelle, plateau technique (imagerie médicale, bloc opératoire, pharmacie, logistique et service technique), service de consultations externes (addictologie, neurologie, dermatologie, hépato gastro entérologie, diabétologie endocrinologie, pneumologie, ophtalmologie, ORL, chirurgien-dentiste, chirurgie orthopédique, anesthésie ...).

- Pôle des activités médico-sociales de gériatrie : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), (137 résidents), PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés), Accueil de jour (8 places).

Le centre hospitalier de Crest s'organise en direction commune avec les centres hospitaliers de Valence, Die, Tournon, Lamastre et Le Cheylard, ainsi que les EHPAD de Satillieu et Saint-Martin-de-Valamas.

Le centre hospitalier de Crest est en outre un des établissements du GHT Drôme Ardèche Vercors dont le centre hospitalier de Valence est l'établissement support.

#### **RESENTATION DU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL**

Le service de santé au travail est constitué:

- d'un médecin du travail
- d'une infirmière de santé au travail diplômée
- d'une psychologue du travail (mise à disposition par le Centre Hospitalier de Valence)

Le service de santé au travail s'appuie aussi sur les services de l'assistante sociale du personnel (mise à disposition par le Centre Hospitalier de Valence)

Le service de santé au travail du Centre Hospitalier de Crest travaille en collaboration avec le service de santé au travail du Centre Hospitalier de Valence.

Le médecin du travail assure le conseil et l'accompagnement des établissements en matière de santé au travail. Il contribue à ce titre à l'élaboration de la promotion de la santé et de la sécurité au travail.

Dans le cadre de vos missions, vous serez notamment en charge de :

- Animer et coordonner l'équipe pluridisciplinaire
- Conseiller la direction, les agents et leurs représentants, notamment en matière de prévention et d'amélioration des conditions de travail,

- Assurer le suivi individuel des agents et leur suivi vaccinal (conformément à la réglementation en cours en fonction publique hospitalière et aux recommandations de bonnes pratiques)
- Contribuer au maintien dans l'emploi des agents notamment en situation de fragilité ou de handicap
- Mettre en œuvre vos actions en milieu de travail (visites, études de poste notamment)
- Rédiger le rapport annuel et le présenter à la formation spécialisée
- Participer aux instances (formation spécialisée) et autres réunions ou groupes de travail
- Contribuer à la veille épidémiologique et à la traçabilité

En collaboration avec les Direction des Ressources Humaines et l'encadrement supérieur, le médecin du travail est acteur :

- de la prévention des risques professionnels et psychosociaux et propose des mesures préventives individuelles et collectives permettant d'améliorer les conditions de travail, et de prévenir les maladies professionnelles. Il participe à ce titre à l'actualisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
- du maintien dans l'emploi. Il participe à ce titre aux réflexions concernant les solutions de reclassement.

## **FONCTIONS ATTENDUES**

### **Aptitudes attendues**

- Proposer une adaptation des postes de travail aux caractéristiques des personnels (charge physique et mentale)
- Analyser et évaluer la situation clinique et psychologique d'un agent ou d'une équipe
- Animer des formations relatives à son domaine de compétences
- Conseiller et orienter les choix d'un agent ou d'une équipe
- Evaluer une charge de travail
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques,
- Rédiger et mettre en forme des notes, documents et rapports relatifs à son domaine de compétences
- Travailler en équipe et en réseau

### **Qualités requises**

- Disponibilité et capacité à gérer une charge de travail souvent importante et très diversifiée
- Rigueur et sens de l'organisation
- Discrétion
- Être à l'écoute
- Faire preuve de diplomatie et aptitude à la négociation
- Respect du secret médical
- Sens développé de la communication

## **DIPLOME / EXPERIENCE REQUIS**

- Docteur en médecine, titulaire du CES ou DES de médecine du travail.
- Détention d'un permis B est obligatoire.
- une expérience professionnelle en milieu hospitalier serait appréciée

## **STATUT ET REMUNERATION**

- Recrutement sous statut contractuel en contrat à durée indéterminée ou sous statut de praticien hospitalier
- Rémunération selon la grille indiciaire fixée par la réglementation applicable au regard de l'expérience acquise

## **CANDIDATURE ET RENSEIGNEMENTS**

Pour tout renseignement sur le poste contacter Mme Marie-Lise MOULLET, Directrice déléguée, [direction@ch-crest.fr](mailto:direction@ch-crest.fr) – 04 75 25 37 04

Les candidatures constituées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae sont à adresser par courriel à [drh@ch-crest.fr](mailto:drh@ch-crest.fr) (date limite de candidature le 30 septembre 2026)